

Voreppe une ville nature au cœur fleuri



Fleurissement
2011



Voreppe
Une ville partagée par tous

Voreppe : un cadre de vie...

Voreppe est une ville de 10.000 habitants, à la jonction de l'Agglomération grenobloise et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais dont elle fait partie.

Située sur la rive droite de l'Isère au débouché de la Cluse de l'Isère, elle est l'une des principales « portes » d'entrée du Parc Naturel Régional de Chartreuse.



Sa situation particulière, entre Vercors et Chartreuse, entre la vallée de l'Isère et celle de la Bièvre, offre aux Voreppins et aux personnes de passage une richesse paysagère. La variété du relief, qui procure plusieurs ambiances bien marquées (boisées des contreforts du massif de la Chartreuse, humides des creux des vallons et des bords de l'Isère, ouvertes et dégagées dans la plaine alluviale), en est la principale raison.



La topographie (altitudes variant entre 108 et 1711 mètres) permet d'appréhender et de mieux comprendre la richesse du territoire communal qui s'étend sur 2864 hectares.

Si les espaces urbanisés (15%) ou à urbaniser (10%) représentent 25% du territoire, Voreppe conserve **75% d'espaces naturels** dont 25% d'espaces agricoles.

La commune se divise en 16 lieux-dits, fruits de son histoire et de sa situation géographique : fondée par les Gaulois, reconstruite au XIVème siècle, la commune a pris une physionomie médiévale.

Entre 1750-1950 : les grands travaux, l'installation d'industries, les guerres, l'arrivée du chemin de fer, transforment le paysage. L'habitat se disperse et se modernise.

Entre 1950 - 2000 : Voreppe triple sa population. En 2008, on recense officiellement 9910 habitants.

En 2007 : la Mairie et son parc sont construits dans le quartier de Nardan, première pierre au coeur d'une nouvelle centralité ...



...Qu'il convient de préserver et de valoriser

La ville travaille à l'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU), visant à assurer un développement durable solidaire du territoire. Un projet qui engage la commune dans le **respect de l'environnement** et qui prend en compte toute la mesure des enjeux de la ville d'aujourd'hui.



Le nouveau PLU a notamment pour objectifs de :

- Lutter contre la péri-urbanisation et le gaspillage de l'espace
- Inciter à la mixité urbaine et sociale, pour une ville plus citoyenne
- Penser l'urbanisme au regard de l'offre de déplacements
- Valoriser le patrimoine naturel et urbain

A ce titre, les démarches déjà engagées: Agenda 21, Plan de prévention du bruit dans l'environnement... s'inscrivent pleinement dans cette dynamique.

Les Projets Urbains

De nombreux projets sont aujourd'hui lancés afin de répondre à cette volonté d'assurer un développement durable du territoire et ce souci de construire une ville plus solidaire :

> Le futur quartier de l'Hoirie :

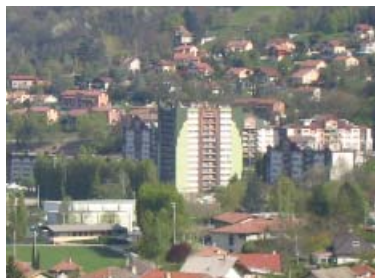


Priorité pour Voreppe, l'urbanisation de l'Hoirie doit permettre de conforter le projet urbain d'élargissement de la centralité et favoriser une continuité du bourg historique avec une véritable articulation entre les différents quartiers de la ville tout en réduisant la consommation foncière en maîtrisant l'étalement urbain.

L'objectif est donc bien la création d'un véritable quartier favorisant une réelle mixité des fonctions (habitat intermédiaire et petits collectifs, économie, équipement et espace public), des logements (accession, locatif, logements aidés, ...) et de penser l'urbanisme au regard de l'offre de déplacements (transports en commun, gare, ...).

En 2011 ce projet a franchi une nouvelle étape grâce au lancement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) afin de donner une plus grande marge de manoeuvre opérationnelle tout en garantissant le respect des objectifs du projet.

> Restructuration urbaine et sociale du quartier de Bourg-vieux :



Dans la même dynamique, la ville s'est engagée avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et le bailleur Pluralis dans un projet de restructuration urbaine et sociale du quartier de Bourg-vieux et plus globalement de l'ensemble du secteur (Pignéguay, Lefrançois, ...) afin de redonner une attractivité au quartier, de le transformer durablement et de le « raccrocher » à la ville.

Ce contexte témoigne d'une dynamique partenariale forte et de l'initiation d'actions qui concrétisent et donnent un cadre favorable à la réflexion pour un projet de transformation en profondeur de ce quartier qu'il convient donc aujourd'hui de concrétiser.

Ce projet est mené avec les différents partenaires susceptibles d'intervenir et en concertation avec l'ensemble des habitants et « usagers » du quartier.



> Réhabilitation de l'ancien hospice Catherine Barde



Ce projet dont les travaux s'achèvent répond aux objectifs de redynamiser le bourg de Voreppe en favorisant une mixité des fonctions commerce, activité, ... mais aussi une mixité d'habitat (accession, locatif, logements aidés, ...) et notamment d'accueil de personnes "âgées" dans "l'hyper centre".

Aussi il s'inscrit totalement dans la politique municipale et l'enjeu, face au vieillissement de la population, du maintien à domicile des personnes âgées indispensable pour répondre au souhait des personnes de vieillir chez elles à un coût acceptable pour les revenus modestes.

Les 18 logements ainsi proposés seront labellisés « Habitat Senior Services » avec comme objectifs essentiels de rompre l'isolement des séniors et d'encourager les relations intergénérationnelles.

Plan Local des Déplacements et mise en accessibilité :



Les déplacements doux sont au coeur des préoccupations de la municipalité. Partager l'espace public, donner toute leur place aux déplacements alternatifs et aux déplacements doux, voilà l'ambition du Plan Local des Déplacements (PLD).

Le PLD se présente comme un véritable outil qui donne tout son sens à la démarche de développement durable dans laquelle la ville s'est engagée et qui vise à offrir aux habitants une meilleure qualité de vie.

A terme, c'est une nouvelle organisation de l'espace public qui sera plus accessible, favorable au maintien des activités de commerce et à l'animation du centre-bourg et des quartiers.

Les premières réflexions ont mis en lumière la nécessité de travailler sur deux axes forts :

> Apaiser le centre-bourg en travaillant sur la circulation et le stationnement,

Réorganisation du stationnement et création de zones à temporalités limitées destinées à favoriser la rotation des véhicules

Réalisation d'un itinéraire piéton sur le quai docteur Jacquin pour relier le parking de Roize au centre-ville.

La dernière phase qui concernera le renforcement du caractère piétonnier de la Grande Rue sera mise en oeuvre cet automne.

> Développer les voies vertes pour offrir des cheminements piétons et cyclistes sécurisés et agréables.

Longue de 600 mètres, la nouvelle voie verte offre une liaison apaisée et sécurisée pour aller du centre-bourg jusqu'aux digues de l'Isère, le long de la Roize.

Le Conseil général de l'Isère assure la suite des aménagements jusqu'aux digues de l'Isère.



En parallèle, la Ville de Voreppe s'est engagée dans la mise en accessibilité de son patrimoine bâti, de la voirie et de l'espace public afin de permettre à chacun d'accéder aux équipements publics dans les meilleures conditions possibles.

Pour répondre à cet enjeu, la Ville a initié la mise en place d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et du cadre bâti.

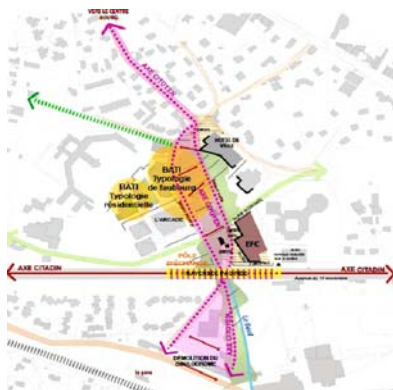


Espace festif

Ce nouvel équipement devra répondre aux besoins de la Cité tout en tenant compte des enjeux urbanistiques et environnementaux.

Les études sont achevées et le pré-programme a été validé en juin 2011.

L'espace festif a été pensé comme devant être un équipement structurant, au coeur de la centralité élargie située à proximité de l'Arcade, de la Mairie et du collège. Un équipement à la visibilité affirmée, facilement repérable le long de l'axe citadin est/ouest (avenue du 11 novembre) et de l'axe citoyen nord/sud (axe Plein soleil - Nardan - Gare) et au centre d'un espace intégrant les modes de déplacements doux. Les stationnements seront mutualisés avec les équipements existants, l'Arcade, l'Hôtel de Ville et la gare.



Un projet ambitieux pour lequel une large concertation a été engagée, notamment dans le cadre du Comité Consultatif de la Culture.

Energie



La Ville de Voreppe s'est engagée dans un Plan de Gestion de l'éclairage public tendant à limiter les consommations tout en éclairant mieux, dans le respect des réglementations. Ce plan doit permettre une réduction de 15 422kg de CO² (changement des 580 lampes) à l'horizon 2015.

De plus la Ville de Voreppe a créé en 2010 un poste de référent énergie afin de suivre les consommations d'énergie sur les bâtiments publics et de travailler à la réduction des consommations (mise en place de température de consigne dans les bâtiments, diagnostics thermiques, ...).

Le développement durable en pratique

Dans le cadre de l'agenda 21, un groupe de travail, au sein des services municipaux, a permis de définir les actions à mettre en place en faveur du développement durable pour les prochaines années.

Pour atteindre ces objectifs, le pôle Aménagement Durable du Territoire et l'Urbanisme s'est réorganisé en 2010, un service environnement a été créé il regroupe les unités espaces verts et propreté et gère les travaux en régie et par entreprise pour une approche plus respectueuse de l'environnement et plus globale et de la gestion des espaces.

Treize personnes travaillent ainsi en équipe, chacun avec sa spécialité.

Cet état d'esprit "développement durable" est partagé avec l'ensemble de la population grâce aux Conseils de quartier, au Conseil municipal d'enfants, aux associations, mais aussi avec, chaque année, l'organisation de manifestations comme le « troc' plantes », la présentation d'expositions sur le développement durable, l'organisation de la journée de l'environnement, l'édition d'un guide du patrimoine, d'un guide des sentiers de randonnées...



La valorisation du patrimoine urbain et naturel reste un des axes majeurs de l'action municipale qui, outre le fleurissement, poursuit les actions précédemment engagées : règlement local de publicité, aides au ravalement, consultance architecturale (CAUE), préservation du corridor biologique...

Le service prend une dimension pédagogique, avec l'accompagnement des écoles dans leurs projets : plantations d'arbres, création de massifs arbustifs et vivaces...

Plusieurs jardins ont été créés, le Jardin des Droits de l'Homme, le jardin des coccinelles et un potager a été créé à l'Espace Voreppe Enfance...



Une équipe au service de l'environnement

Qui regroupe deux unités : espaces verts et propreté sous la responsabilité de Sarah Autret.

L'unité espaces verts



L'équipe de 8 agents assure les travaux de tonte, fauche et débroussaillage, l'entretien des arbres, des arbustes, des haies, des rosiers, des plantes vivaces, du fleurissement quatre saisons...



Elle entretient une surface de plus de 28 ha, soit près de 28 m² par habitant, avec notamment :

- * 5 ha de parcs
- * 3 ha de jardins et squares publics
- * 13 ha de pelouses
- * 3 ha de terrains de sport
- * 4 ha d'espaces d'accompagnement de bâtiments et des voiries
- * 200m² de plantes vivaces
- * 190m² de prairie fleuries
- * 210 m² de massifs floraux
- * 116 jardinières
- * 58 suspensions florales
- * 71 balconnières
- * 8000 plantes bisannuelles
- * 6000 bulbes
- * 9 000 annuelles
- * 10.000 bulbes à naturaliser.

L'unité propreté

se compose de 5, agents sous la responsabilité de Lionel Battier.

L'équipe assure la propreté des espaces publics de la Commune et intervient ponctuellement sur les dépôts sauvages, les tags, les grilles d'eau pluviales et la mise à disposition de poubelles lors des manifestations.



La délégation aux entreprises

Environ 20% des espaces verts communaux sont confiés pour leur entretien à des entreprises privées intervenant en général sur les sites excentrés : giratoire de Roize et de Brandegaudière, étang de la Volma, piste BMX, fossés Gachetière, bassin de Malssouche, RD 1075, terre-pleins centraux,...

Le secteur de Volouise fait l'objet d'un groupement de commande avec deux bailleurs sociaux (PLURALIS et l' OPAC).

Elle gère :

- 70 km de voirie
- 200 corbeilles à déchets
- 13 aires de jeux soit 35 jeux
- 10 fontaines et lavoirs
- 5 canisettes, 8 collecteurs à déjection
- 15 secteurs de bacs de récupération des verres
- 20 zones de débroussaillage mécanique
- 3 cimetières
- 6 monuments commémoratifs
- 4 courts de tennis

Le nettoyage du marché, le ramassage des feuilles mortes, le lavage de 6 locaux collectifs de stockage d'ordures ménagères, le tri sélectif des cartons et des piles usagées et la gestion de 10 collecteurs de mégots, 7 panneaux d'affichage libre.

Le service environnement a pour objectif de poursuivre son engagement vers de nouvelles pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.

L'engagement du service en faveur du développement durable

> Limiter les produits phytosanitaires :



- Utilisation de désherbeurs thermiques,
- Mise en place de paillage (*broyage de bois, fèves de cacao, paillettes de lin ou chanvre, toile biodégradable, vivaces en pieds d'arbres...*),
- Observation de la présence d'auxiliaires avant un éventuel traitement phytosanitaire inévitable,
- Utilisation de produits respectueux de l'environnement (*savon noir, bacillus thurengiensis, anti-limace naturel...*),
- Démoussage mécanique des terrains de tennis avec brosse rotative,
- Essai de désherbage avec un produit composé d'huiles essentielles,

- Essais d'amendements organiques sur les terrains de sport,
- Utilisation de jus d'ail (répulsif) contre le tigre du platane, de pièges à phéromones contre la mineuse du marronnier.

> Différencier la gestion des espaces :

- Mise en place de zones de fauches tardives avec évacuation des résidus dans les secteurs de la Roize, du parc Stravinski, et le parc de Charminelle afin de tendre vers une gestion plus respectueuse de l'environnement et adaptée à la nature de chacun des espaces considérés (espace de prestige, espaces naturels...),
- Hauteur de tonte relevée à 6cm, tonte des grands secteurs sans ramassage hormis la mairie et la piscine,
- Remplacement de plantations gérées en annuelles-bimensuelles, par des plantations en vivaces.





> Gérer la ressource en eau :

- Les massifs de fleurs sont équipés d'arrosage intégré automatique fonctionnant la nuit.
- Les compositions florales hors sol sont arrosées avec l'eau pompée dans le parc de la Mairie.
- Le terrain de foot en herbe est arrosé avec l'eau de source captée dans le parc Lefrançois.
- Choix de végétaux peu consommateurs d'eau, adaptés au climat régional,...
- Paillage systématique des arbres, arbustes, vivaces, annuelles pour limiter l'évaporation.

> Et aussi :

- Essai de plantation avec des pots biodégradables,
- Mise en place de critères « développement durable » dans tous les marchés publics,
- Acquisition d'un taille-haie électrique,
- Gestion raisonnée du patrimoine arboré : formation d'un grimpeur élagueur, intervention d'experts forestiers dans les parcs, taille adaptée à la physiologie de l'arbre et l'engagement d'un plan de gestion,
- Dans son marché d'entretien des espaces verts la commune a réservé 1 lot avec clause d'insertion et 1 lot avec une clause handicap,
- Formation continue des agents.



Voreppe : une ville fleurie



Voreppe est engagée dans une démarche de « ville fleurie » depuis 1998. La Ville obtient une 3^{ème} fleur au concours régional des villes et villages fleuris en 2002.

En 2011, ce sont les tons blanc et rouge qui se sont installés (liste ci-après) pour rendre aux Voreppins et aux gens de passage un cadre agréable.

L'union de plantes fleuries et à feuillage décoratif permet de donner aux compositions :

Couleurs Harmonie Volume Légèreté
Fraîcheur Structure Odeurs Mouvement
Pérennité Verdure Diversité



Un équilibre d'apparence naturelle, mais bien réfléchi. Le savoir-faire de l'équipe s'exprime encore avec ce nouveau fleurissement qu'elle continue d'explorer.



Choix des contenants
des végétaux
des substrats
des engrais
et amendements.

La plantation
l'entretien...



La composition de l'été 2011



C'est au cours de l'hiver que se prépare le fleurissement qui va embellir la ville l'été suivant.

Les différentes compositions jouent avec les couleurs, les hauteurs mais également les volumes en utilisant des variétés à 75% pour leurs fleurs et à 25% pour leur feuillage.

Les feuillages

Amaranthe tricolor
"Early Splendor"

Artemesia ludoviciana
"Valerie Finnis"

Blette rouge "Rubin"

Canne de provence panachée

Cardon

Chlorophytum

Chou "Noir de Toscane"

Chou "Reflex"

Coleus "Black Dragon"

Coleus "Blumei Hemma"

Cyperus papyrus

Elymus arenarius "Blue"

Eupatoire "Elegant Plume"

Helianthus salicifolius

Ipomée blacky

Ipomée marguerite

Ipomée purple

Ipomée quamoclitte

Lysimachia nummularia "Aurea"

Nepeta variegata

Penisetum pourpre

Pennisetum ruppeli



Phalaris

Plectranthus cilianthus

Plectranthus coleoides

(vert et blanc)

Plectranthus "Silver Shield"

Riz "Black Madras"

Senecio viravira

Les fleurs rouges



Les fleurs blanches

Begonia blanc feuillage vert
Euphorbia "Silver Fog"
Gaura ledheimeri blanche
Lobularia "Snow princess"
Petunia blanc
Rose d'Inde Vanilla
Salvia farinacea "Cirrus" blanche
Sauge coccinea "Snow Nymph"
Solanum jasminoïdes blanc
Surfinia "Sky Blue"
Thumbergia alata blanc
Zinnia profusion blanc

Begonia tubereux
"Deep Red"
Begonia "Dragon Wing"
rouge
Begonia "Summerwing
Deep Red"
Begonia rouge feuillage
pourpre
Canna rouge
Cuphea torpedo
Dahlia "Red Pigmy"
Dahlia rouge "Bishop of
Llandaff" rouge
Dipladenia sundaville
Geranium rouge
Lobelia "Fan Ecarlate"
Lophospermum "Wind Red"
Petubrachoa rouge
Petunia rouge
Salvia coccinea
"Leader Red"
Salvia greigii "Hot Red"
Salvia splendens "Rambo"
Salvia splendens vista
rouge
Tabac 'Nicki' rouge
Zinnia "Scarlet Flade"



La bonne utilisation des couleurs et des volumes

- Une fleur est un point de couleur,

- Un massif est une surface colorée de points juxtaposés qui se perçoit comme un ensemble,

- L'art de fleurir oppose ainsi des surfaces de couleurs, implique des choix de textures de feuillage et de formes de fleurs, crée des motifs.



La forme, les couleurs des fleurs et du feuillage



La palette végétale du fleurissement 2011 fait appel à une large gamme de végétaux de taille basse, moyenne ou haute, au port retombant, grimpant, étalé,...

Les fleurs de couleurs vives qui attirent le regard.

Les fleurs globuleuses pour donner du poids au massif.

Les inflorescences verticales pour un mouvement ascendant.

Les structurantes : plantes au fort développement qui donnent ossature et rythme au massif

Les graciles : fleurs aux longues tiges grêles, qui allègent et donnent vie au massif.

Les feuillages décoratifs peuvent faire la transition entre 2 couleurs.

Enfin, tout massif floral doit tenir compte de l'environnement immédiat, de l'exposition, de sa situation.



L'autre fleurissement pour 2011



Au printemps, des "gazons fleuris" ont été semés sur le parc de la Mairie, avenue Honoré de Balzac et le parc de la médiathèque, pour assurer un fleurissement d'aspect naturel et léger de juin aux premières gelées.

Ces 190m² de fleurs supplémentaires assurent un embellissement de qualité, avec un coût d'installation réduit, un entretien minimum, un impact écologique réel grâce aux faibles besoins en engrais et l'attrait pour les insectes...

Cette année, 30 espèces dans les tons rouge et blanc s'associent gracieusement au fil des jours pour illuminer les passants : Achillea, Adonis, Ammi, Callistephus, centaurea, Clarki, Cosmos, Eschscholtzia, Gypsophila, Iberis, Lathyrus, Lavatera, Linum, Papaver, zinnia...

Egalement pour leur intérêt floristique et leur rusticité, sont présents sur le parc de la Mairie trois massifs de graminées vivaces, composés de : *Stipa tenuifolia*, *Miscanthus sinensis* X Morning light, *Pennisetum alopecuroides* 'Hameln', *Calamagrostis* 'Karl Forester'. Ainsi que des bulbes de narcisses, allium, camassia, ermerris, iris et anémone.



